

financement, soit la capacité d'assurer un financement concurrentiel des exportations. Les exportateurs peuvent aussi être appelés à participer à divers genres d'accords de rachat ou de compensation plus généralement connus sous le nom de «commerce de contrepartie».

ii) Le financement des exportations en tant que facteur de concurrence

Au Canada, aux États-Unis et dans d'autres pays industrialisés, le financement des moyens de production et les investissements du secteur privé sont aussi assurés par le marché financier privé. Lorsque l'épargne nationale est insuffisante, le système financier ou les entreprises peuvent généralement obtenir des fonds sur les marchés de capitaux et financiers internationaux. En conséquence, le soutien de l'État dans le financement des exportations n'a, à quelques exceptions près, que très peu contribué aux échanges commerciaux entre les pays industrialisés.

C'est dans le Tiers-Monde et en Europe orientale que le rôle dynamique joué par l'État dans le financement des exportations est devenu un facteur déterminant dans la concurrence. Puisque la plupart des pays en développement et des pays de l'Europe orientale ne peuvent compter sur une épargne suffisante et n'ont qu'un accès limité aux marchés de capitaux et financiers internationaux, nos exportations dans ces pays dépendent de la disponibilité de sources de financement soutenues par l'État.

Le financement des exportations avec le soutien de l'État comporte deux caractéristiques fondamentales. En premier lieu, des fonds sont mis à la disposition d'emprunteurs et d'acheteurs qui n'ont normalement pas accès aux marchés financiers. En second lieu, l'intervention de l'État, qui se manifeste surtout par l'octroi de prêts à moyen et à long terme à taux fixes, se ramène en fait à une forme de subvention, puisque les taux des prêteurs à l'exportation sont inférieurs à ceux du marché.

Tous les pays industrialisés, plusieurs pays en développement (par exemple, le Brésil, l'Argentine, la Corée et l'Inde), ainsi que les pays de l'Europe de l'Est se sont dotés de programmes de financement des exportations bénéficiant du soutien de l'État. En général, les modalités de financement sont conformes aux règles de base de l'OCDE (voir ci-après), mais il y a eu dernièrement une intensification de la concurrence sur les crédits mixtes ou le financement favorable (c'est-à-dire, une combinaison du financement à taux favorables, habituellement dans le cadre de l'aide publique au développement, et de crédits commerciaux à l'exportation).